

PROJET DE RÈGLEMENT 1381



décétant un emprunt de 5 310 000 \$ pour la programmation de réfection routière 2026 incluant le coût des travaux routiers, de trottoir, de réfection de ponceaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 310 000\$ (PRR 2026)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 15 septembre 2025 à 19 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QUE des travaux de réfection routière incluant des travaux de réfection de trottoirs et de ponceaux de la rue Rolland entre le chemin du Belvédère et le chemin des Hauteurs sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant des honoraires et tous les frais inhérents ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 par (...);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection routière incluant des travaux de réfection de trottoirs et de ponceaux de la rue Rolland entre le chemin du Belvédère et le chemin des Hauteurs et à emprunter une somme de 5 310 000 \$ pour assumer le coût des travaux et des honoraires professionnels incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts, préparées par la trésorière, madame Julie Brazeau, datée du 2 septembre 2025 (Annexe A), et par le directeur adjoint des Services techniques, monsieur Simon King, ing., datée du 13 août 2025 (Annexe B), sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 5 310 000 \$ pour les fins du présent règlement. Cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

L'emprunt doit être remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100 %) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **100 %** de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou toute subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7 Disposition finale

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	15 septembre 2025
Adoption	
Approbation des personnes habiles à voter	
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	
Entrée en vigueur	

Signé à Sainte-Adèle, ce _____ 2025.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Senécal, directrice
générale adjointe
Greffière et directrice des Services
juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1381

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1381 décrétant un emprunt de 5 310 000 \$ pour la programmation de réfection routière 2026 incluant le coût des travaux routiers, de trottoir, de réfection de ponceaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 310 000 \$ (PRR 2026) »

Adoption	
----------	--

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Senécal, directrice
générale adjointe
Greffière et directrice des Services
juridiques

AVIS DE MOTION

ANNEXE A
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Programme de réfection routière 2026 incluant
travaux routiers, de trottoir et de réfection de ponceaux

RÈGLEMENT 1381

Coût des travaux - Annexe B : incluant les imprévus 4 526 900 \$

Frais incidents

Honoraires - ingénierie	370 377 \$	
Honoraires - analyse en laboratoire	20 577 \$	
Honoraires - arpentage	20 577 \$	
Avis et permis	3 000 \$	
Taxes	246 573 \$	
Frais de financement	119 511 \$	
Imprévus : autres que ceux inclus dans le coût des travaux	2 486 \$	783 100 \$

Coût total du projet 5 310 000 \$

Financement 5 310 000 \$
Emprunt 20 ans



Julie Brazeau
Trésorière
Le 2 septembre 2025



Programme de réfection routière 2026 (PRR-2026)

Rue Rolland

Longueur **3960 m**

BORDEREAU DE SOUMISSION

ART.	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix	Total
1	Préparation du site				
1.1	Organisation de chantier	1	Forfaitaire	100 000.00 \$	100 000.00 \$
1.2	Arpentage de construction, incluant implantation des profils avec piquets aux 20 mètres d'un côté de la rue	1	Forfaitaire	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.3	Déboisement, abattage d'arbres, essouchement (arbres de plus 100 mm Ø) et émondage de branches d'arbres	1	Forfaitaire	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.4	Protection de l'environnement et contrôle des eaux	1	Forfaitaire	100 000.00 \$	100 000.00 \$
1.5	Démolition, excavation et remblai	1	Forfaitaire	100 000.00 \$	100 000.00 \$
SOUS-TOTAL 1					400 000.00 \$
2	Drainage				
2.1	Remplacement de ponceaux PEHD R320, incluant pierre MG-20b				
	- Ponceau longitudinal (entrées privées) PEHD R320 - Ø450mm	400	m.lin.	450.00 \$	180 000.00 \$
	- Ponceau transversal PEHD R320 - Ø450mm	168	m.lin.	450.00 \$	75 600.00 \$
	- Ponceau transversal PEHD R320 - Ø600mm	24	m.lin.	600.00 \$	14 400.00 \$
	- Ponceau transversal PEHD R320 - Ø900mm	12	m.lin.	900.00 \$	10 800.00 \$
	- Ponceau rectangulaire en béton armé 3000mm * 2000mm	12	m.lin.	25 000.00 \$	300 000.00 \$
2.2	Réhabilitation d'extrémité de ponceau				
	- Ponceau transversal PEHD R320 - Ø450mm	2	unité	2 500.00 \$	5 000.00 \$
	- Ponceau transversal PEHD R320 - Ø600mm	2	unité	2 500.00 \$	5 000.00 \$
2.3	Mur parafouille, incluant pierre MG-20b ou CG-14				
	- Mur parafouille en béton 400x300x1350mm	32	unité	2 000.00 \$	64 000.00 \$
	- Mur parafouille en béton 400x300x1800mm	8	unité	2 500.00 \$	20 000.00 \$
	- Mur parafouille en béton 400x300x2700mm	2	unité	3 500.00 \$	7 000.00 \$
2.4	Fossé à nettoyer et reprofiler, incluant nettoyage des entrées de ponceaux	2000	m.lin.	40.00 \$	80 000.00 \$
2.5	Bassin de sédimentation	21	Unité	1 000.00 \$	21 000.00 \$
2.6	Enrochement 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur, incluant géotextile type V	2500	m.ca.	30.00 \$	75 000.00 \$
SOUS-TOTAL 2					857 800.00 \$
3	Voirie				
3.1	Pulvérisation de la structure de chaussée existante, 300 mm d'épaisseur	26000	m ²	5.00 \$	130 000.00 \$
3.2	Amendement en pierre nette 20 mm pour matériaux recyclée	3500	t.m.	25.00 \$	87 500.00 \$
3.2	Terrassement et mise en forme de l'infrastructure	31000	m ²	10.00 \$	310 000.00 \$

3.3	Fondation inférieure en pierre concassée MG-20 MR-5, 300 mm d'épaisseur, incluant géotextile type III	31000	m.ca.	15.00 \$	465 000.00 \$
3.4	Fondation supérieure en pierre concassée MG-20, 100 mm d'épaisseur	31000	m.ca.	15.00 \$	465 000.00 \$
3.5	Couche unique en enrobé bitumineux ESG-14 PG 58H-34, 70 mm d'épaisseur	31000	m²	30.00 \$	930 000.00 \$
3.6	Dalot en enrobé bitumineux ESG-14 PG 58H-34, 70 mm d'épaisseur, 50 mm de profondeur, 500 mm de largeur	4000	m.lin.	60.00 \$	240 000.00 \$
SOUS-TOTAL 3					2 627 500.00 \$
4	Remise en état des lieux				
4.1	Raccordement d'entrées privés en matériaux granulaires MG-20, 200 mm d'épaisseur	2000	m²	35.00 \$	70 000.00 \$
4.2	Raccordement d'entrées privés en enrobé bitumineux EC-10 PG 58S-28, 50 mm d'épaisseur	1000	m²	50.00 \$	50 000.00 \$
4.3	Engazonnement par plaques, incluant 150mm de terre végétale	500	m²	30.00 \$	15 000.00 \$
4.4	Hydro-ensemencement (type herbionik pré-fleuri ou équivalent) incluant 100mm de terre végétale	1000	m²	15.00 \$	15 000.00 \$
4.5	Remplacement de glissière en acier galvanisé avec poteaux en bois traité	60	m.lin.	500.00 \$	30 000.00 \$
4.6	Marquage	1	Forfaitaire	25 000.00 \$	25 000.00 \$
4.7	Signalisation verticale	1	Forfaitaire	25 000.00 \$	25 000.00 \$
SOUS-TOTAL 4					230 000.00 \$
TOTAL (avant taxes)					4 115 300.00 \$